

Conseil Municipal du 14 mai 2016

Délib.14.05.16.001

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DU BISTROT ET DE L'EPICIERIE DU VILLAGE -
DEMANDE DE SUBVENTIONS DE LA REGION AU TITRE DU FRAT 2016 ET DU FEADER 2014-2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'impérieuse nécessité de faire procéder aux travaux de réhabilitation du bistrot et de l'épicerie du village.

Le financement de ces travaux est susceptible de bénéficier de subventions du Conseil Régional au titre du FRAT 2016 et des Fonds Européens (FEADER) 2014 - 2020.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire procéder aux travaux de réhabilitation du bistrot et de l'épicerie du village, conformément au rapport descriptif et estimatif de Mr Alain JOURDAN, architecte, du 15 mars 2016, s'élevant à la somme globale de 68 360 € H.T. (dont 10 240 € H.T. d'honoraires de maîtrise d'œuvre).

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

* Subvention de la Région au titre du FRAT 2016	(30 %)	20.508 €
* Subvention de la Région au titre du FEADER 2014 – 2020	(50 %)	34.180 €
* Autofinancement	(20 %)	13.672 €
Total		68.360 € H.T.

- **SOLLICITE** du Conseil Régional au titre du FRAT 2016 et du FEADER 2014-2020 les subventions ci-dessus.

Délib.14.05.16.002

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Cette délibération annule et remplace la délibération n°16.04.16.004 du 16/04/2016 déposée en Préfecture des AHP le 03/05/2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Philippe MARTAZIER d'acquérir une concession dans le cimetière de la Commune.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une concession avec caveau de 2 places à Mr Philippe MARTAZIER conformément aux tarifs arrêtés par le Conseil Municipal dans sa séance du 04 octobre 2013 pour les prix de :

* Concession :	726,00 €	(Budget Général)
* Caveau	: 2.092,19 € H.T. soit 2.510,62 € T.T.C.	(Budget Annexe « Caveaux Le Vernet)

Délib.14.05.16.003

**OBJET : REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF – DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU FRAT (Petites Communes)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'impérieuse et urgente nécessité de procéder aux travaux de réhabilitation du plateau sportif composé du tennis et de l'aire multisports, dont le revêtement et le mur de soutènement devenus dangereux pour les usagers, nécessitent leur réfection selon les devis estimatifs de la Société Routière du Midi du 13 mai 2016 et de la Société Tennis du Midi du 16 mars 2016 pour un coût global de 17 325,52 € H.T.

Pour le financement de ces travaux, la Commune de LE VERNET est susceptible d'obtenir une aide financière de la Région au titre du FRAT (Petites Communes).

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux de réhabilitation du plateau sportif pour un coût global de 17 325,52 € H.T. selon les devis de la Société Routière du Midi du 13 mai 2016 (13 671,52 € H.T.) et de la Société Tennis du Midi du 16 mars 2016 (3 654,00 € H.T.).

- **ADOPTE** le plan de financement suivant de ces travaux :

* Coût H.T.	17 325 €
* Subvention FRAT (Petite Commune) 70 %	12 127 €
* Autofinancement 30 %	5 198 €

- **DEMANDE** au Conseil Régional au titre du FRAT (Petites Communes) une subvention égale à 70 % du coût H.T de ces travaux soit 12 127 €.

- **DEMANDE** au Conseil Régional d'autoriser la Commune à réaliser les travaux de réfection du revêtement de l'aire multisports et du mur de soutènement très dangereux pour les usagers du plateau sportif avant la décision d'octroi de cette subvention sollicitée.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délib.14.05.16.004

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE D'ENTRAGES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE LA BLEONE (SMAB)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'ENTRAGES a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion de la Commune d'ENTRAGES au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone.

Délib.14.05.16.005

OBJET : ARRETE PREFECTORAL PORTANT FIXATION PAR LE PREFET DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE DIGNE LES BAINS – RECOURS CONTENTIEUX

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté de Mr le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence du 21 avril 2016 portant fixation du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Digne-les-Bains par le regroupement des communautés de Communes ASSE BLEONE VERDON (17 communes), DUYES et BLEONE (7 communes), HAUTE BLEONE (6 communes), MOYENNE DURANCE (8 communes) et PAYS DE SEYNE (8 communes).

Ce périmètre de la Communauté d'Agglomération a fait l'objet d'avis majoritairement défavorables des Conseils Municipaux des 46 communes concernées dont celui de Le Vernet pour les motifs qui sont exposés dans sa délibération du 05 décembre 2015.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** sa délibération du 05 décembre 2015 émettant un avis défavorable à l'intégration des 8 communes de la Communauté de Communes du Pays de Seyne, qui sont situées dans un territoire de montagne, contrairement aux Communes du Pays Dignois et de la moyenne Durance intégrées dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Digne les Bains ;
- **DECIDE** de contester, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction administrative, la légalité de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale et de l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 fixant le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Digne ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de Le Vernet de représenter la Commune devant le Tribunal Administratif de Marseille pour présenter et soutenir ce recours pour excès de pouvoir.

Délib.14.05.16.006

OBJET : AMENAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DU HAUT-VERNET

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier à la Société Routière du Midi les travaux d'aménagement de la voie communale du Haut Vernet correspondant à une surface de 432 m2 pour le prix, après négociation, de 8 078,00 € H.T. conformément au devis de cette Société du 13 mai 2016.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.14.05.16.007

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE HENRY MOLLET au cours de l'été 2016

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et sous réserve de l'accueil des manifestations municipales officielles non connues à ce jour :

- **MET** gratuitement à la disposition de l'Association 3V04, pour les besoins de ses activités à but non lucratif contribuant à l'animation et au développement des activités de la Commune, la salle communale Henry MOLLET pour les périodes et les manifestations suivantes :
- le **28 juin** pour les certifications de stagiaires de la formation professionnelle aux métiers du sport.
- les **15, 21, 24 et 28 juillet** et **5, 11, 13 et 18 août 2016** pour l'organisation des soirées d'accueil et de rencontre des participants au chantier international « rencontres citoyennes regain de Pied Fourcha ».
- **MET** gratuitement à la disposition du Comité des Fêtes, la salle communale Henry MOLLET les **31 juillet et 1, 2, et 3 août 2016** pour l'organisation du concours de photos pour les jeunes de 6 à 16 ans.
- **RAPPELLE** que les organisations des manifestations qui se déroulent dans la salle communale Henry MOLLET sont seuls responsables des activités qu'ils y organisent et sont tenus de restituer la salle en bon état d'entretien.

Délib.14.05.16.008

OBJET : DUREE DES AMORTISSEMENTS DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit la durée des amortissements du budget de l'eau et de l'assainissement à compter de l'année 2016 :

Réseau eau	60 ans
Réseau d'assainissement	60 ans
Captage	40 ans
Réservoir	40 ans
Station Epuration	60 ans
Compteur	10 ans
Borne incendie	10 ans
Matériel technique	10 ans
Matériel roulant	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans

- **DIT** que les subventions seront amorties au même rythme que le bien subventionné.

Délib.14.05.16.009

**OBJET : PROJET EDUCATIF LOCAL 2016 – VOYAGE A VERDUN
CLASSE DE 3^{ème} du Collège Marcel André**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par le Collège Marcel André de Seyne les Alpes, destiné aux élèves de 3^{èmes}, d'un voyage intergénérationnel à Verdun du 1^{er} au 4 juin 2016, dont le plan de financement est le suivant :

* Coût du séjour :	4 620 €
* Subvention CCPS (50 %)	2 310 €
* Participation des familles (13,60 %)	630 €
* Subventions des Communes (36,40 %)	1 680 € (21 élèves x 80 €)

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer au financement du voyage intergénérationnel à Verdun du 1^{er} au 4 juin 2016 d'un élève de la Commune scolarisé en classe de 3^{ème} dans le collège Marcel André sous la forme d'une subvention de 80 € qui sera versée dans la caisse de l'association « Musique dans la Vallée » mandatée pour assurer le financement de voyage pédagogique ;

- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 6574 Subventions du Budget Général 2016.